

**Arrêté**

**Fixant la composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L 813-8 du Code rural et de la pêche maritime**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,**

**VU** le Code de l'éducation ;

**VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 813-8 et L 813-8-2 ;

**VU** le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L 813-8 du Code rural et de la pêche maritime ;

**VU** les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

**Article 1** - La composition de la commission consultative mixte compétente à l'égard des agents contractuels de l'enseignement agricole privé, instituée par le décret du 20 juin 1989 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Membres titulaires**

- Monsieur Michel GOMEZ, sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Monsieur Philippe CUCCURU, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation –recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Hanane BOUTAYEB, chef du bureau des relations contractuelles à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Patricia MARTINON, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Aurélie TIGER, chargée de mission au bureau des relations contractuelles à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

**Membres suppléants**

- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Carole PELLEGRINO, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Monsieur Eddy ALLAIN, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général,
- Monsieur Jérôme GIORDANO, chargé de mission au bureau des politiques statutaires et réglementaire au secrétariat général (BPSR),

- Madame Florise CAO, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général (BBC),
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels (BAAC),
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels (BAAC).

## **B - Représentants des agents contractuels**

### **Membres titulaires**

- Monsieur Jean-Christophe LEBLANC – CFDT,
- Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF – CFDT,
- Monsieur Jean-Michel SEROT – CFDT,
- Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES – CFDT,
- Monsieur Serge BARROSO – CFDT,
- Madame Brigitte BONJEAN – CFDT,
- Madame Annie TOUDIC – CFTC,
- Monsieur Bernard LEPERS – SPELC.

### **Membres suppléants**

- Monsieur Dominique BRUNEAU - CFDT,
- Madame Nicole SAMIMI - CFDT,
- Monsieur Frédéric ANTON – CFDT,
- Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA - CFDT,
- Monsieur Philippe CALDAS COSTA – CFDT,
- Madame Marcelle PRIGENT – CFDT,
- Monsieur Christophe DUCROHET – CFTC,
- Monsieur Philippe KOTEWICZ – SPELC.

**Article 2** – L'arrêté du 23 janvier 2015 fixant la composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du Code rural et de la pêche maritime est abrogé.

Fait, le **16 SEP. 2015**

Le sous-directeur  
du développement professionnel  
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC

